

**Le 16 mai 2018**

1 page

## DESTINATAIRES :

- AUX MEMBRES DU BUREAU
- AUX MEMBRES DU CONSEIL
- AUX PRESIDENTS DES COLLEGES REGIONAUX
- AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

**Le Secrétaire Général  
Dr Stéphane LANDAIS**

Ma chère consœur, mon cher confrère,

Les soins non programmés sont un enjeu majeur que défend la CSMF depuis de nombreuses années. La population française souffre de difficultés croissantes pour se faire soigner dans des délais raisonnables. Les causes sont multiples, les raisons débattues, mais le constat est bien là. Nous devons nous saisir de ce sujet pour rester au plus près des besoins de nos patients. C'est une de nos contributions à la bataille pour l'accès aux soins, qui justifie que nous vous présentions un nouveau partenaire : VITODOC.

VITODOC est une application créée par notre confrère Bertrand Legrand, Secrétaire de la CSMF 59-62. Elle vous permet d'insérer et de gérer des places de consultations non programmées. Il s'agit d'un service gratuit fait par un médecin pour les médecins. Vous avez une totale liberté : vous choisissez le nombre de places et les créneaux horaires mis à disposition. Enfin, Bertrand Legrand nous garantit zéro Big Data et zéro donnée de santé stockée.

La CSMF propose à chacun de ses membres la possibilité de bénéficier de ce service gratuitement en 2018 en s'inscrivant sur [www.vitodoc.fr](http://www.vitodoc.fr). VITODOC permet d'adresser un patient en 20 secondes à un spécialiste inscrit sur VITODOC.

Pour les adhérents CSMF en 2018, l'abonnement pour l'année 2018 est gratuit, soit une économie de 60€ HT pour les spécialistes en médecine générale et de 180€ HT pour les autres spécialités.

N'hésitez pas à faire connaître et partager ce nouvel avantage adhérent qui ne peut que rendre service à nos patients.

Bien fraternellement,